



# ***Plan d'accessibilité***

## ***2023 - 2026***

## GÉNÉRALITÉS

La *Loi canadienne sur l'accessibilité* (« *LCA* ») et son règlement établissent un cadre légal pour promouvoir l'accessibilité et veiller à identifier, éliminer et prévenir les obstacles auxquels font face les personnes en situation de handicap dans le milieu de travail. Elle exige que les entreprises sous réglementation fédérale préparent et publient leur plan d'accessibilité (« Plan »).

Par l'élaboration de ce Plan, ***Transport Petit 1997 Inc.*** souhaite mettre de l'avant des mesures proactives pour identifier et éliminer les obstacles à l'accessibilité en milieu de travail, tout en prévenant la création de nouveaux obstacles.

***Transport Petit 1997 Inc.*** s'engage à bâtir une culture d'inclusion et d'accessibilité. Non seulement cela fait-il partie de nos valeurs d'entreprise familiale, mais assure un accès sans obstacle<sup>1</sup> à tous est impératif pour notre croissance, notre relève et notre compétitivité en tant qu'employeur dans le secteur du camionnage. Nous contribuerons à un Canada exempt d'obstacles pour tous en élaborant un cadre d'accessibilité qui fera en sorte que les employés, fournisseurs, clients, candidats, visiteurs ou toutes personnes qui entrent dans nos installations, qui traitent avec nous, qui accèdent à notre site Internet ou qui communique avec nous le fasse dans un environnement sécuritaire et accessible.

Nous savons qu'un environnement exempt d'obstacles prend du temps et nous nous consacrons à l'identification, l'élimination et la prévention des obstacles sur une base continue. ***Transport Petit 1997 Inc.*** s'appuiera sur les efforts que nous déployons déjà lors de l'élaboration de notre plan d'accessibilité initial, tel qu'exigé par la *LCA*.

Ce Plan d'accessibilité guidera notre organisation dans l'atteinte de nos engagements en matière d'accessibilité et dans la création d'une culture de confiance en l'accessibilité. Pour y arriver, il est important de reconnaître et de comprendre les besoins des personnes en situation de handicap. C'est pour cette raison que ce Plan a été élaboré en consultation avec nos employés en situation de handicap par le biais d'entrevues.

## Déclaration d'engagement

***Transport Petit 1997 Inc.*** s'engage à :

- Comprendre et respecter les exigences légales en matière d'accessibilité ;
- Traiter chaque personne de façon à préserver sa dignité et son indépendance ;
- Répondre aux besoins d'accessibilité des personnes en situation de handicap en temps opportun, conformément aux principes de dignité, d'indépendance, d'inclusion et d'égalité des chances.

---

<sup>1</sup> Sauf l'accès à nos bureaux administratifs au 2<sup>e</sup> étage pour les personnes à mobilité réduite (ex : en fauteuil roulant)

## Rétroaction / Communication

**Transport Petit 1997 Inc.** accueille favorablement les commentaires au sujet de son Plan d'accessibilité, non seulement de la part de ses employés, mais également de ses partenaires et du grand public.

Cette rétroaction est précieuse pour nous parce qu'elle nous aide à faire éliminer les obstacles à l'accessibilité et à bâtir sur notre engagement à l'égard de l'accessibilité et de l'inclusion.

Si vous avez des questions, des commentaires ou de la rétroaction, veuillez contacter le **Département des Ressources Humaines** selon une des méthodes suivantes :

**Adresse postale :** Transport Petit 1997 Inc.  
Département des Ressources Humaines  
549, 3<sup>e</sup> Rang  
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)  
J0H 1M0

**Courriel :** [rh@transportpetit.ca](mailto:rh@transportpetit.ca)

**Téléphone :** 450-791-2122 (demandé d'être transféré au Département des Ressources Humaines)

**Site Internet :** <https://transportpetit.ca>

Nous répondrons à toute rétroaction de façon diligente. Les commentaires peuvent être fournis de façon anonyme. Tous les commentaires seront examinés par le Comité local de Santé et Sécurité au Travail.

Notre Plan d'accessibilité est disponible pour consultation. Tout demande d'accès à notre plan sera répondu dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la date de réception de la demande. Pour obtenir notre Plan dans un autre format qu'écrit ou électronique (ex : en audio, en braille, etc.) nous accorder un délai de quarante-cinq (45) jours ouvrables suivant la date de réception de la demande pour répondre.

## Définitions

### *Accessibilité*

Nécessité que les personnes en situation de handicap soient prises en considération de façon intentionnelle et réfléchi lorsque des produits, des services et des installations sont conçus ou modifiés, de manière à ce qu'ils puissent être utilisés et appréciés par les personnes de toute capacités.

## *Handicap*<sup>2</sup> :

Déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société.

## *Obstacle*<sup>3</sup> :

Tout élément – notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique – qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles.

## Rapport sur le Plan

Tel qu'exigé par la *LCA*, nous publierons chaque année, un rapport de situation qui mesure nos progrès quant à nos engagements. Notre Plan sera également révisé et mis à jour tous les trois (3) ans. Nos rapports et notre Plan seront élaborés à l'aide de consultations auprès de personnes en situation de handicap.

## DOMAINES

Cette section explique l'approche de **Transport Petit 1997 Inc.** concernant ses politiques, ses programmes, ses pratiques et ses services en ce qui a trait à la détermination et à l'élimination des obstacles ainsi qu'à la prévention de nouveaux obstacles dans les sept (7) domaines identifiés par la *LCA*.

### Emploi

Le domaine « Emploi » voit à s'assurer que les candidats et les employés en situation de handicap et les personnes qui font face à des obstacles obtiennent du soutien tout au long du processus d'embauche et du cycle d'emploi.

**Transport Petit 1997 Inc.** comprend qu'améliorer l'accessibilité du lieu de travail et garantir un processus de recrutement et de sélection accessible aux futurs employés en situation de handicap peuvent contribuer à une culture de travail plus diversifiée et plus inclusive. **Transport Petit 1997 Inc.** mettra tout en œuvre pour identifier, éliminer et prévenir les obstacles en développant des procédures d'emploi inclusives qui soutiennent les personnes en situation de handicap.

**Transport Petit 1997 Inc.** encourage ses employés en situation de handicap faisant face à un obstacle à en informer le Département des Ressources Humaines. **Transport Petit**

---

<sup>2</sup> Définitions tirées de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*

<sup>3</sup> Définitions tirées de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*

**1997 Inc.** informera de tout aménagement qui pourra être fait pour éliminer l'obstacle et/ou pour améliorer le lieu de travail.

## **Obstacle # 1**

La sédentarité de certains postes de travail « administratif » rend les employés possédant un trouble de déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH) moins performants.

*Actions :*

- Diversifier les tâches de travail afin de garder leur intellect stimulé et éviter de tomber dans la monotonie.
- Accorder des pauses afin que les employés puissent bouger et ensuite revenir à leur poste de travail avec une meilleure concentration.

## **Obstacle # 2**

La majorité des camions sont à transmission manuel, rendant le poste de chauffeur moins accessible pour les personnes possédant un handicap au niveau d'un membre inférieur ou supérieur droit.

*Action :*

- Augmenter le nombre de camions à transmission automatique pour rendre accessible le poste de chauffeur aux personnes en situation de handicap au niveau d'un membre inférieur ou supérieur droit.

## **Environnement bâti**

Le domaine « Environnement bâti » vise à s'assurer que les espaces de travail et l'environnement de travail soient accessibles à tous.

Les installations utilisées par **Transport Petit 1997 Inc.** sont en location auprès d'un tiers et sont dans des bâtiments comportant deux étages. Aucun de nos locaux sont équipés d'ascenseur, ce qui est un obstacle pour une personne ayant un handicap l'obligeant à avoir un fauteuil roulant.

## **Obstacle # 3**

Salle de travail à aire ouverte occupée par plusieurs employés rendant l'environnement de travail plus bruyant causant ainsi plusieurs distractions réduisant le rendement au travail ;

*Action :*

- Construire des bureaux fermés afin d'éliminer les distractions extérieures pour favoriser une meilleure concentration au travail, notamment pour les employés ayant un trouble d'attention.

## **Obstacle # 4**

Certains locaux de **Transport Petit 1997 Inc.** situés au 2<sup>e</sup> étage sont accessibles uniquement par escaliers, limitant ainsi l'accès aux personnes en situation de handicap au niveau de leur mobilité.

### *Action :*

- **Transport Petit 1997 Inc.** s'engage à faire les efforts nécessaires, dans la mesure de ses capacités, pour accommoder toute personne à mobilité réduite afin quelle puisse accéder aux installations ou à trouver toute autre solution afin qu'elle soit traitée avec égalité et dignité.

## Technologies de l'information et des communications (TIC)

Le domaine « Technologie de l'information et des communications » concerne les différents outils et ressources technologiques utilisés pour envoyer, stocker, créer, partager ou échanger de l'information.

**Transport Petit 1997 Inc.** a confié à un tiers la responsabilité de son service informatique.

Les logiciels achetés sont examinés afin de vérifier leur accessibilité et leur convivialité. Au-delà des activités de développement, des efforts seront faits, au cas par cas, pour s'assurer que les ressources informatiques sont accessibles et peuvent être utilisées par des personnes ayant un large éventail de capacités. À mesure que la technologie évoluera, les options visant à garantir l'accessibilité seront réexaminées et adoptées.

## Communication autres que les TIC

Ce domaine exige un accès exempt d'obstacles au public, clients et employés à toutes les communications de l'entreprise produit pour ces auditoires.

**Transport Petit 1997 Inc.** déploie des efforts constants pour utiliser un langage clair et simple dans toutes ses communications afin de s'assurer qu'elles soient accessibles à tous.

## Acquisition de biens, services et installations

Le domaine « Acquisition de biens, services et installations » vise à s'assurer que l'accessibilité est prise en compte dès le début du processus d'achat.

**Transport Petit 1997 Inc.** s'assurera que les fournisseurs de biens, de services et d'installations aient inclus des considérations d'accessibilité dans leurs propositions.

## **Obstacle # 5**

Les caractéristiques physiques de certains employés (petite et grande taille) occasionnent des obstacles ergonomiques au niveau de leur poste de travail.

## Actions :

- Achat de bureau à hauteur ajustable, de fauteuils de bureau ajustables (ex : dossier, assise, accoudoirs, hauteur), et de repose-pieds pour le personnel administratif.
- Lors de l'acquisition de camions, s'assurer que ceux-ci sont équipés d'un siège conducteur ajustable pour assurer le confort et la conduite sécuritaire pour les chauffeurs.

## Conception et fourniture de programmes et de services

Qu'elles soient internes ou externe, la conception et la prestation de programmes et de service doivent être pleinement accessibles. Pour y parvenir, **Transport Petit 1997 Inc.** s'engage à :

- S'assurer que l'accessibilité soit intégrée dans l'ensemble de ses politiques d'entreprise, ainsi que ses programmes et pratiques.
- Donner de la formation sur la *LCA* et son règlement aux personnes dont c'est le rôle d'élaborer des programmes, procédés et procédures.

## **Obstacle # 6**

Les outils pour accéder au programme d'aide aux employés (PAE) sont virtuels (accès par ordinateur ou par une application mobile).

## Action :

- Développer, avec le fournisseur de service, différents outils afin que tous les employés puissent avoir accès facilement, sans obstacle, aux différents services du PAE.

## **TRANSPORT**

**Transport Petit 1997 Inc.** n'a prévu aucune action liée au domaine du Transport puisque **Transport Petit 1997 Inc.** ne fournit pas de service de transport dans le cadre de ses activités. Ce domaine n'est donc pas couvert par ce Plan.

## **CONSULTATIONS**

De manière à réaliser l'engagement de **Transport Petit 1997 Inc.** à rendre son environnement de travail accessible à tous, ce Plan a été élaboré à l'aide de consultations effectuées auprès d'employés, notamment ceux vivant une situation de handicap.

**Transport Petit 1997 Inc.** continuera de mener des consultations auprès de ses employés afin de mesurer ses progrès et s'assurer de la réalisation des actions que **Transport Petit 1997 Inc.** s'est engagé à réaliser.

## **CONCLUSION**

**Transport Petit 1997 Inc.** reconnaît qu'un milieu accessible à tous requiert une réflexion sur chacune de ses actions. La rétroaction est un outil essentiel pour mettre en œuvre ce

Plan et le maintenir à jour. **Transport Petit 1997 Inc.** sera à l'écoute de tous ses employés et autres personnes pouvant se heurter à un obstacle en raison de sa situation de handicap.

Pour l'aider dans la réalisation de ce Plan, voici les outils qui sont mis en place :

- Ajouter une rubrique dédiée à l'accessibilité dans ses réunions du Comité de Santé et Sécurité du travail.
- Mettre à la disposition des employés une « boîte à commentaires » afin qu'ils puissent nous faire part des obstacles auxquels ils font face dans leur milieu de travail, de leurs suggestions ou de tout autre commentaire en lien avec l'accessibilité.